



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Association Racing Club de France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Racing Club de France
5, rue Eblé - 75007 Paris
Ce rapport contient 16 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Association Racing Club de France

Siège social : 5, rue Eblé - 75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'Association Racing Club de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Racing Club de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le principe de continuité d'exploitation qui a été retenu au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 juillet 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	116 758	107 505	9 253	11 849
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt	20 463	19 593	870	1 170
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	2 012 501	972 630	1 039 871	1 039 871
Constructions	56 754	56 753	1	1
Installations techniques, matériel et outillage	1 765 824	1 710 882	54 942	32 596
Autres immobilisations corporelles	10 328 563	9 960 682	367 881	353 052
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 038 504		1 038 504	1 028 884
TIAP & autres titres immobilisés	1 505 243		1 505 243	1 505 243
Prêts	280 190		280 190	267 201
Autres immobilisations financières				1 346
ACTIF IMMOBILISE	17 124 801	12 828 045	4 296 755	4 241 214
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	53 430		53 430	18 146
Créances				
Usagers et comptes rattachés	239 242		239 242	605 116
Autres créances	722 696	223 345	499 351	596 987
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	1 050 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	201 785		201 785	116 890
Charges constatées d'avance	139 237		139 237	222 989
ACTIF CIRCULANT	2 856 390	223 345	2 633 045	2 610 127
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	19 981 191	13 051 390	6 929 800	6 851 342

Bilan Association

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 769 257	2 769 257
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-628 351	-701 769
RESULTAT DE L'EXERCICE	450 515	73 417
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	2 591 421	2 140 906
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	222 000	112 965
Provisions pour charges	104 203	87 776
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	326 203	200 741
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	379	576
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	379	576
Emprunts et dettes financières diverses	638 761	485 757
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 700	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 387	462 063
Dettes fiscales et sociales	1 356 061	1 449 872
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	233 719	168 813
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 351 169	1 941 113
DETTES	4 012 177	4 509 694
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	6 929 800	6 851 342

Compte de résultat Association (CEG)

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	7 475 862	8 326 489
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	13 684	
Reprises et Transferts de charge	77 378	49 938
Cotisations	350	
Autres produits	104	96
Produits d'exploitation	7 567 378	8 376 523
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	82 337	115 721
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	2 886 202	3 348 277
Impôts et taxes	247 365	316 809
Salaires et Traitements	2 325 641	2 907 320
Charges sociales	871 421	1 311 550
Amortissements et provisions	419 122	128 460
Autres charges	224 137	278 334
Charges d'exploitation	7 056 225	8 406 470
RESULTAT D'EXPLOITATION	511 153	-29 947
Opérations faites en commun		
Produits financiers	10 219	65 986
Charges financières	89 006	82
Résultat financier	-78 787	65 905
RESULTAT COURANT	432 366	35 957
Produits exceptionnels	20 059	119 897
Charges exceptionnelles	1 911	82 437
Résultat exceptionnel	18 149	37 460
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	450 515	73 417
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RACING CLUB DE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 6 929 800,30 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 450 514,52 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24 juin 2021 par les dirigeants de l'association.

Continuité d'exploitation :

Les comptes de l'exercice 2020 font ressortir un résultat d'exploitation 511 153 € contre une perte de 29 947 € au 31/12/2019. Ce résultat, principalement lié aux aides gouvernementales de l'exercice, a permis une progression la trésorerie du RCF, s'établissant à 1 701 785 € au 31/12/2020 contre 1 166 889 € l'an dernier. Etant donné les besoins de trésorerie de l'association Racing Club de France, un suivi attentif devra être poursuivi sur l'exercice 2021 afin de maintenir le principe de continuité d'exploitation du RCF.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie. En date du 14 mars 2020, le Gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

Cette épidémie impacte donc directement l'activité de l'entreprise, qui fait face à des périodes de perturbation depuis le 17 mars 2020 pour répondre aux obligations de confinement et de couvre-feu imposées par l'état.

Afin de soutenir les entreprises, le Gouvernement Français a mis en place un plan de soutien afin de préserver la trésorerie des entreprises. A ce titre, la société a bénéficié des mesures suivantes :

Montant

- Dispositif de chômage partiel : 341 664 €
- Fonds de solidarité : 13 684 €

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Toutefois, l'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association n'est pas en mesure d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 221			137 221
Immobilisations incorporelles	137 221			137 221
– Terrains	2 012 501			2 012 501
– Constructions sur sol propre	33 886			33 886
– Constructions sur sol d'autrui	22 867			22 867
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 726 023	39 801		1 765 824
– Installations générales, agencements aménagement divers	9 646 274	106 369		9 752 643
– Matériel de transport	25 054			25 054
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	467 433	803		468 236
– Emballages récupérables et divers	82 630			82 630
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	14 016 669	146 973		14 163 642
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 028 884	9 619		1 038 504
– Autres titres immobilisés	1 505 243			1 505 243
– Prêts et autres immobilisations financières	268 547	12 989	1 346	280 190
Immobilisations financières	2 802 675	22 608	1 346	2 823 937
ACTIF IMMOBILISE	16 956 565	169 581	1 346	17 124 801

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	124 201	2 896		127 098
Immobilisations incorporelles	124 201	2 896		127 098
– Terrains	972 630			972 630
– Constructions sur sol propre	33 885			33 885
– Constructions sur sol d'autrui	22 867			22 867
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 693 427	17 455		1 710 882
– Installations générales, agencements aménagements divers	9 318 587	83 744		9 402 331
– Matériel de transport	25 054			25 054
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	442 068	8 599		450 668
– Emballages récupérables et divers	82 630			82 630
Immobilisations corporelles	12 591 149	109 798		12 700 948
ACTIF IMMOBILISE	12 715 351	112 695		12 828 045

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 419 869 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	1 038 504		1 038 504
Prêts	280 190		280 190
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	239 242	239 242	
Autres	722 696	722 696	
Charges constatées d'avance	139 237	139 237	
Total	2 419 869	1 101 175	1 318 694
Prêts accordés en cours d'exercice	12 989		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	33 287
Etat – produits à recevoir	53 334
Divers – produits à recevoir	29 608
Total	116 229

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	87 776	16 427			104 203
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer			40 965		
Autres provisions pour risques et charges	112 965	150 000			222 000
Total	200 741	166 427	40 965		326 203
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		166 427	40 965		
Financières		83 345			
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 003 477 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	379	379		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 452	7 452		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 387	423 387		
Dettes fiscales et sociales	1 356 061	1 356 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	865 028	865 028		
Produits constatés d'avance	1 351 169	1 351 169		
Total	4 003 477	4 003 477		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	631 309			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	174 213
Intérêts courus	7 452
Dettes provis. pr congés à payer	222 499
Prov. cpt epargne tps	202 275
Prov. heures a recuperer	98 141
Charges sociales s/congés à payer	117 925
Etat – autres charges à payer	144
Total	822 649

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	139 237		
Total	139 237		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	1 351 169		
Total	1 351 169		